

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 10 octobre 2023

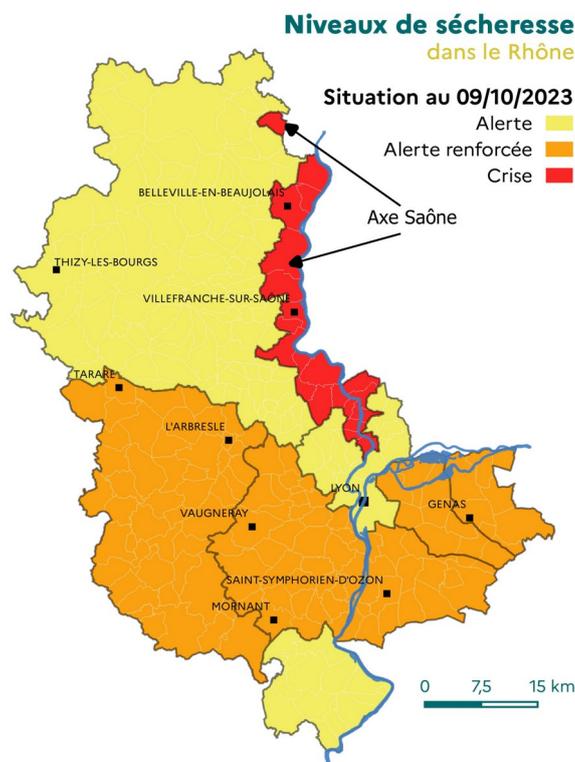
### SÉCHERESSE DANS LE RHÔNE : **LES RESTRICTIONS RENFORCÉES DANS LES COMMUNES SITUÉES LE LONG DE LA SAÔNE**

Les ressources en eau dans le Rhône sont particulièrement vulnérables aux conditions météorologiques sèches et chaudes. Les quelques événements pluvieux de septembre n'ont pas été suffisants pour améliorer la situation des cours d'eau de façon pérenne. Hormis les mois de mars et juin, le département est en déficit de pluie depuis le début de l'année avec des valeurs record de sécheresse en février et des températures particulièrement élevées en août. Ces températures sont restées au-dessus des normales de saison en septembre.

Dans ce contexte, le comité départemental de la ressource en eau composé de l'Agence Régionale de Santé, des collectivités, de l'association des maires de France, des gestionnaires d'eau, de la Chambre d'agriculture ainsi que des représentants des usagers, a été consulté.

À l'issue de cette consultation avec l'ensemble des acteurs, et **compte tenu du bilan insuffisant des dernières précipitations, Fabienne BUCCIO, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète du Rhône, a décidé par arrêté du 9 octobre du passage en situation de crise sécheresse de l'axe Saône.** Cette décision vient renforcer les mesures prises par l'arrêté du 6 septembre 2023.

La Saône est particulièrement sensible à cette situation de déficit au regard des rares événements pluvieux susceptibles d'améliorer le débit de ce



cours d'eau en amont de Mâcon. À ce titre, le Rhône se coordonne pour la partie aval de la Saône avec les départements de Saône-et-Loire et de l'Ain.

La préfète appelle les citoyens à être très vigilants quant à l'utilisation de nos ressources en eau. **Des mesures de restriction ont été prises, voire renforcées, et le seront chaque fois que nécessaire afin de garantir les usages prioritaires de santé, de sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable.**

Les mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sont progressives et sont renforcées en fonction des niveaux de gravité. 4 niveaux de gravité ont été définis : la **vigilance** qui n'implique pas de restriction, **l'alerte**, **l'alerte renforcée** et la **crise**.

## **PRINCIPALES MESURES EN VIGUEUR AU NIVEAU DE CRISE**

Le passage en crise priorise les usages pour la santé, la salubrité, la sécurité civile, l'alimentation en eau potable et l'abreuvement des animaux. Les usages domestiques, parmi lesquels figurent des usages des collectivités, sont majoritairement interdits. Les usages économiques (agriculture, industrie) sont fortement limités voire interdits comme l'irrigation par aspersion haute pression par exemple.

### Interdictions :

- d'arrosage des espaces verts publics ou privé
- d'arrosage des potagers domestiques en journée, de 9h à 20h
- d'arroser les espaces sportifs publics ou privés
- de lavage des véhicules à domicile et dans les stations services
- de lavage des façades et toitures
- de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

**Particuliers, agriculteurs, entreprises, collectivités : pour connaître les restrictions dans votre territoire, vous pouvez consulter le site [vigieau.gouv.fr](http://vigieau.gouv.fr)**

Les agents de l'Office français de la biodiversité sont déployés sur le territoire pour faire de la pédagogie sur ces mesures et sanctionner les infractions le cas échéant (contravention de 5<sup>ème</sup> classe, jusqu'à 1 500 € pour un particulier et 7 500 € pour une personne morale).

Pour toute information complémentaire :

[VigiEau](#) / [Arrêté préfectoral](#) / [Bulletins de situation](#) / [Foire aux questions](#)

## Cabinet de la préfète de région Auvergne-Rhône-Alpes

Benoît GAILLET  
Mél : [pref-communication@rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@rhone.gouv.fr)

[www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

Préfecture du Rhône – 18 rue Bonnel, Lyon 3ème

*En cas d'urgence seulement, jours fériés et week-ends : 06 12 32 05 82*



[@prefetrhone](https://twitter.com/prefetrhone)



[Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes](https://www.facebook.com/Pr%C3%A9fecture-Auvergne-Rh%C3%B4ne-Alpes)



[prefet\\_69](https://www.instagram.com/prefet_69)